

REUNION DU 9 MARS 2004

L'an deux mille quatre, le neuf mars, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de Réunions de la Commune, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire

Etaient présents : ROGER Betty, NAVARRE Maurice, HERMANT Eric, NAVARRE Jean-Claude, BASSET Franck, LEVERT Alain, BOURNAZEL Denise.

Absents : NAVARRE Denis qui a donné un pouvoir à NAVARRE Maurice, SOMMERMONT Jean-François qui a donné un pouvoir à BASSET Franck, et PARMENTIER Sandrine

Secrétaire de séance : ROGER Betty

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 10 février 2004.

M. le Maire demande aux Conseillers d'inscrire deux points supplémentaires à l'ordre du jour : RESTES A REALISER et CARTE COMMUNALE. Les Conseillers acceptent cette proposition à l'unanimité.

1. RESTES A REALISER 2003 EN 2004

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la liste des opérations d'investissement prévues au Budget 2003 et non réalisées :

- Opération 001 – Effacement de réseaux
 - Dépenses : 58 000,00 €
 - Recettes : /
- Opération 010 – Toiture Salle des Fêtes
 - Dépenses : 5 514,00 €
 - Recettes : 4 785,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'état des restes à réaliser 2003 présentés ci-dessus et s'engagent à les inscrire au Budget 2004.

2. CARTE COMMUNALE

Suite à la réunion de ce jour entre les Conseillers, le cabinet d'architecture Seigneur, représenté par Mme Lenne et Mme Ménage de la DDE, des précisions sur le projet de la carte communale ont été apportées quant à l'évolution du dossier ; celui-ci est composé de trois parties :

- Phase analyse : Le cabinet d'architecture va faire un état des lieux en intervenant sur le terrain : prise de photos, retranscription sur document et proposition de sites pouvant entrer dans le périmètre constructible... Cette première ébauche sera présentée lors de la prochaine réunion fixée au 11 mai.

- Phase objectif : Le Conseil Municipal devra se prononcer sur l'objectif démographique de la carte communale et délimiter le périmètre constructible.

- Phase justificative : Les Conseillers auront à justifier le choix des sites retenus, évaluer les incidences des choix sur l'environnement.

Mme Ménage propose d'intégrer assez rapidement la DIREN à ce projet, afin d'avoir leur avis sur l'image paysagère, et ne pas retarder le dossier. Par ailleurs, la DDE souligne qu'il serait bon pour la Commune de prendre l'option « Recommandations architecturales », ce cahier permettrait au Maire de pouvoir émettre un avis sur les prochaines constructions en s'appuyant sur les recommandations architecturales. Le conseil à l'unanimité accepte de prendre l'option, si cela s'avère nécessaire, pour un montant de 1520 € HT et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre la délibération se rapportant à cet avenant.

3. ENTRETIEN DU VILLAGE

Monsieur le Maire présente une estimation financière sur l'embauche éventuelle d'un employé communal qui se définit comme suit :

Charges salariales	14 216 €
Charges patronales	<u>5 800 €</u>
	20 000 €

Des devis ont été demandés à quatre organismes : le CAT Adsea 80 de Cottency, l'ADAPEI 80, le CAT Couthon et le CAT Les Alençons de Camon. Les CAT Adsea 80, Les Alençons et Couthon se sont rendus dans la commune et ont fait le tour du village avec M. le Maire et M. Sommermont J-F, afin d'évaluer les surfaces à entretenir. Rappelons que la Commission des travaux avait listé ces travaux lors de sa réunion du 15 janvier.

Les CAT Couthon et Les Alençons ont informé la Commune qu'ils n'étaient pas en mesure de répondre favorablement à notre demande en raison d'un surcroît de travail. Quant aux devis du CAT Adsea 80, ils se décomposent comme suit :

- la tonte, le traitement des abords du cimetière et la taille 3 870,14 € TTC
- l'entretien du terrain de sport 6 589,87 € TTC
- le balayage des voiries (prestation ponctuelle) 147,20 € TTC

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal retient le premier devis ainsi que deux prestations sur le second devis, le traitement des abords et du terrain central pour 343,92 € TTC et la taille des chamilles du le terrain de sport pour la somme de 235,76 € TTC. La tonte du terrain de sport sera effectuée, comme l'an dernier, par la Communauté de Communes. Monsieur le Maire contactera l'Adsea80 afin d'établir un seul devis reprenant toutes ces prestations. Les Conseillers donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le contrat avec ladite association. Le balayage étant une prestation ponctuelle, le Conseil décidera du nombre et de la fréquence en temps utile. M. Basset demande à ce que la Commission des travaux soit prévenue des dates d'intervention afin de pouvoir porter un regard sur les travaux. M. le maire souligne qu'il est prévu que cette commission soit convoquée en présence du responsable du centre afin de pouvoir établir le planning, en fonction du calendrier des festivités.

4. TRAVAUX D'ENROBES

Suite à la proposition de la Société BOINET de Lambercourt pour l'aménagement de la place pour un montant de 5.460,66 € HT, les Conseillers sont d'accord à l'unanimité quant au bien fondé de ces travaux et acceptent le devis.

5. QUESTIONS DIVERSES

• *Effacement des réseaux* : Les spots enterrés devant l'église ont été installés ; afin de les préserver, il serait souhaitable de les protéger par des bacs de fleurs placés entre ces luminaires. Par ailleurs, à la demande de la Fédération Départementale d'Electricité, le dernier luminaire à gauche de la rue de l'Eglise devra être protégé par un arceau prévu à cet effet.

• *Travaux* : Lors de sa dernière réunion, la Commission des travaux avait évoqué la possibilité de faire couler des dalles en béton :

- Sous le bâtiment ouvert du terrain de sport.
- Sur le côté gauche de la Salle des Fêtes et en façade sur environ deux mètres.

Quatre entreprises, prises au hasard, ont été contactées afin d'établir des devis ; nous sommes dans l'attente de rendez-vous pour estimation des travaux.

• *Gouttières* : Les gouttières de l'église et du vestiaire du terrain de sport ayant besoin de réparations, voire même d'être remplacées, trois entreprises ont été contactées. L'une d'elle a estimé que les gouttières de l'église devaient être remplacées en grande partie ; quant au terrain de sport, s'agissant de gouttières moulées sur le bâtiment, seules des réparations peuvent être envisagées. Une deuxième a pris rendez-vous pour la mi-mars. Les Conseillers seront tenus informés lors de la prochaine réunion du montant des devis.

• *Course cycliste* : L'UFOLEP de la Somme informe la Commune que le club Espoir sportif de Cagny organise une course cycliste dénommée « Prix cycliste de Sains en Amiénois » le dimanche 11 avril 2004. Cette course est en fait en circuit qui part de la Rue du Puits à Sains, prend la route de Sains à Grattepanche puis continue sur Rumigny et revient à Sains par la Rue de la Vierge Marie. Cette course débutera à 14 H. pour finir aux alentours de 18 H.30. Monsieur le Maire sera amené à prendre un arrêté de circulation pour empêcher la circulation GRATTEPANCHE-SAINS pendant la durée de la course.

• *Liaison Sains-Grattepanche* : Monsieur Basset signale que des cars scolaires utilisent journallement la liaison Sains-Grattepanche, alors que cette route est interdite aux véhicules de plus de 3,5 T. Monsieur le Maire se rapprochera de la société de transports pour rappeler cette interdiction.

Les Membres du Conseil Municipal